



# Comité Social d'Administration de Réseau CSA-R DGA

Direction Générale de l'Armement

Paris, le 09 mai 2023

## DECLARATION LIMINAIRE UNSA DEFENSE

Monsieur le Délégué, Monsieur le Directeur Général adjoint, Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis ce jour pour le premier CSA de réseau DGA de la mandature. Avant tout, l'UNSA défense tient à remercier les personnels pour leur soutien au travers des votes qu'ils nous ont exprimé et qui nous placent désormais en seconde position des organisations syndicales représentatives au sein de la DGA, avec 3 sièges.

Ce premier CSA de réseau intervient dans le contexte très insatisfaisant de la réforme des retraites. Nous condamnons bien évidemment cette réforme injuste et injustifiée ainsi que la méthode qui a consisté pour l'exécutif à l'imposer. Cet exécutif qui, tout du long de la phase parlementaire, a fait la sourde oreille, refusant le dialogue social. Or, nous sommes ici réunis au sein d'une instance de dialogue social, qui a d'ailleurs peiné à se réunir du fait de la rupture du dialogue social voulue par nos plus hautes instances. Nous nous interrogeons donc légitimement sur la qualité des échanges que nous allons avoir au sein de cette mandature du CSA. Nous devons en effet être partie prenante dans les débats organisationnels impactant le personnel, et demandons à ce que nos prérogatives soient prises en considération à leur juste niveau. Nous n'entendons pas faire de ce CSA une chambre d'enregistrement des décisions qui seront prises par la direction de la DGA.

Monsieur le Délégué, votre projet « DGA impulsion » est ambitieux. Mais, comme nous le répétons régulièrement, il va falloir vous donner les moyens de vos ambitions. La présente LPM s'exécute déjà avec des ressources insuffisantes au regard des missions confiées à la DGA. « DGA impulsion » étend encore les missions de la DGA, ce qui implique des ressources supplémentaires adaptées. Or, aujourd'hui nous constatons tous de nombreuses démissions (90 sur les 4 premiers mois de 2023), des pertes de compétences induites, de fortes insatisfactions salariales et des recrutements rendus compliqués par la concurrence du privé et notre manque d'attractivité. Rappelons que le motif principal des démissions réside dans notre complexité administrative et dans l'absence d'accompagnement de nos agents dans les tâches subalternes ; ce motif est suivi de près par les aspects salariaux. Les deux cumulés représentent 70% des causes de départs. Les démissions ne se limitent plus aux ICT et TCT, puisque nous constatons également des départs de personnels ouvriers de l'Etat et d'ASC. Il faut également à la DGA des soutiens efficaces pour que ses agents se consacrent à leurs missions, ambitieuses, futuristes, en rupture ; il convient donc également de libérer nos personnels des contingences matérielles et administratives qui leur accaparent l'esprit et consomment leur temps de travail. Il y a donc urgence à traiter en profondeur ces situations.





L'UNSA Défense revendique la création de services de soutien administratif, supprimés au cours de ces dernières années, qui viendrait décharger les agents des tâches non essentielles à leur cœur de métier. Par ailleurs, la démarche de simplification doit être accentuée et conduite dans les centres au plus près des agents. Des résultats substantiels devront être obtenus et présentés devant ce comité.

Pour ce qui concerne le volet salarial, l'UNSA Défense considère qu'il est vital de procéder immédiatement à une augmentation générale de tous les salaires à hauteur de l'inflation constatée durant ces 12 derniers mois.

Monsieur le Délégué comment jugez-vous l'injustice salariale pour les agents de la DGA qui se voient, au sein d'un même établissement, être rémunérés différemment en métropole suivant leur lieu d'affectation ? L'abattement de zone pour les ouvriers de l'Etat relève d'une discrimination géographique. L'UNSA Défense demande la suppression de ces différences de traitement injustifiées de nos jours.

L'UNSA défense condamne la gestion de l'attribution de l'indemnité de mise en œuvre et de maintenance des aéronefs. Tous les ayants droits ne peuvent pas être servis puisque la logique comptable l'emporte sur la réglementation. Ceci est intolérable pour l'UNSA Défense. Nous demandons le versement immédiat de cette indemnité à tous les agents ayants droits.

Monsieur le Délégué, en votre qualité d'employeur de quelques 8000 personnels civils du MINARM, nous vous demandons de porter ces revendications salariales, pour tous les statuts, au plus haut niveau de l'Etat.

A cet égard, la future LPM devrait se poser comme une opportunité. Or, nous constatons que l'argent va couler à flot pour les équipements des forces, pour l'augmentation significative du nombre de réservistes, mais qu'en sera-t-il pour les personnels civils du MINARM ? Très peu d'annonces sont faites sur ce volet de la future LPM. Or, les compétences du ministère sont sinistrées par pans entiers, il est urgent d'agir avant que plus personne ne soit en mesure de mettre en œuvre les quelques savoir-faire qu'il nous reste. Avez-vous des informations à nous communiquer sur le sujet ?

Pour en venir maintenant à l'axe fidélisation, l'UNSA Défense s'inscrit pleinement dans l'amélioration de la qualité de vie au travail. Promouvoir le bien-être au travail est gage de motivation, de productivité accrue et au final, de fidélisation. Les agents de la DGA doivent donc être respectés, considérés et convenablement rémunérés. Ils doivent par ailleurs disposer d'une possibilité de progression au sein de la DGA et d'une activité motivante. Ils doivent enfin bénéficier de solutions de travail hybride innovantes. Bien souvent malheureusement, nous constatons l'inverse sur le terrain, malgré les recommandations issues des GT.

Monsieur le Délégué, nous attirons votre attention sur l'aspect anxiogène de la transformation de la DGA, notamment pour les personnels qui verront leur poste substantiellement modifié et/ou éventuellement déplacé. A ce jour, ils ne savent pas précisément ce qui les attend. Nous vous demandons donc de les informer régulièrement et d'échanger avec eux afin de trouver les solutions pour concilier leurs attentes avec une transformation réussie.





Le 4 avril dernier, vous annonciez, Monsieur le Délégué, une APS 2023 à hauteur de 75€ pour les ICT. Elle n'est pas à la hauteur de la revendication UNSA Défense (pour mémoire : 100€), mais nous reconnaissons qu'elle est d'un niveau inégalé depuis de nombreuses années. Cependant pour le moment, il ne s'agit que d'une avancée ponctuelle. En effet, seul un plan de revalorisation pluriannuel de ces personnels, associé à une politique salariale adaptée et des parcours professionnels motivants, permettront de fidéliser les compétences qui sont indispensables à l'accomplissement de nos missions, compétences qui quittent actuellement la DGA à un rythme effréné. Or, aujourd'hui nos ICT et TCT sont toujours en attente de ces signaux forts, pourtant annoncés fin 2022 comme étant à diffuser au plus tôt. Faut-il s'inquiéter ? Nos grands décideurs du ministère sont-ils aveugles ou muets ?

Encore plus précisément, nous vous demandons de communiquer, lors du présent CSA, le montant total de l'allocation budgétaire qui vient d'être attribuée en interministériel pour la valorisation des ICT ; ainsi que la part prévue pour chacune des mesures : augmentations personnalisées, revalorisations individuelles, mise à hauteur vis-à-vis des planchers et changements de positions.

Toujours au chapitre des ICT et TCT, nous constatons que la transposition à la nouvelle convention de la métallurgie est anxiogène pour les personnels de ces statuts. En effet, ces avancées se font à un rythme insuffisant vis-à-vis des actions restant à conduire et des échéances à tenir. Il était question lors du dernier GT de décrets à rédiger, devant comporter des dispositions statutaires précises ; or, la gestation de tels textes prend des délais significatifs, qui ne semblent pas avoir été anticipés. Par ailleurs, il n'existe aujourd'hui aucune proposition concrète de l'administration sur la future classification des postes, ni sur les parcours professionnels. Il est donc indispensable que ces propositions concrètes soient formulées et transmises aux membres du GT ICT avant la réunion prévue le 16 mai prochain.

Nous vous remercions de votre attention.

